
Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria
Telephone: +43-1-26060, Telefax: +43-1-26060-5867 / 5868, Telex: 135612 uno a
E-Mail: secretariat@incb.org Internet Address: <http://www.incb.org/>

VÉRIFIER A L'AUDITION

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT D'OICS

Session de fond de 2012 du Conseil économique et social Débat consacré aux questions diverses

Point 14 d) Stupéfiants

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 (E/INCB/2011/1), complété par: Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2012 – Statistiques pour 2010 (E/INCB/2011/2); Substances psychotropes: Statistiques pour 2010 – Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes (E/INCB/2011/3); et Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (E/INCB/2011/4).

26 juillet 2012, New York

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, je tiens à féliciter Son Excellence Monsieur Miloš Koterec pour son élection à la fonction de Président du Conseil économique et social, et à féliciter les membres du Bureau pour leur élection. Je suis heureux de présenter, conformément aux prescriptions des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, le Rapport de l'OICS pour 2011. Ce rapport a été présenté et examiné à la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants en mars de cette année

Ont également été présentés à la Commission nos rapports techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes notre Rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, c est-à-dire le Rapport de l'OICS sur le contrôle des précurseurs.

Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues visent à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins licites tout en empêchant leur détournement vers les circuits illicites et l'abus qui pourrait en être fait.

Organisme quasi-judiciaire chargé de suivre et de promouvoir l'application des trois conventions, l'OICS s'emploie, de manière indépendante et impartiale, à maintenir un dialogue permanent avec les gouvernements.

Le Rapport annuel de l'OICS met en lumière les réalisations et les développements survenus dans le domaine du contrôle des drogues, examinant le fonctionnement du régime international mis en place à cet effet.

Nous identifions les faiblesses du contrôle des drogues et adressons en conséquence des recommandations aux gouvernements et aux organisations régionales et internationales. Les rapports de l'OICS pour 2011, publiés en 2012, sont consacrés au centenaire de l'adoption de la Convention internationale de l'opium, signée à La Haye le 23 janvier 1912. Ce premier traité international de contrôle des drogues représentait en 1912 un des premiers tournants dans le multilatéralisme, se fondant sur le principe de responsabilité partagée de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Ses signataires reconnaissent la nécessité d'assurer l'accès aux drogues à des fins médicales et scientifiques, de protéger la santé et de prévenir l'abus et la dépendance. D'importants progrès ont été accomplis depuis 1912, mais il reste évidemment beaucoup à faire.

Le succès du régime international de contrôle des drogues dépend de l'universalité de l'adhésion aux traités et de leur application. Il faut que vous soyez vigilants pour que le régime ne soit pas affaibli par des politiques ou des actions qui ne respectent pas les traités des Nations-Unies, qui ont été ratifiés par 183 Etats.

À cet égard, vous avez tous eu vent d'une initiative législative récemment en Uruguay, en vue de légaliser la culture et l'usage du cannabis.

L'OICS, communique actuellement avec le Gouvernement de ce pays pour obtenir davantage d'informations et attirer son attention sur les problèmes que causerait cette mesure sur la santé de la jeunesse uruguayenne et sur l'ensemble du système international de contrôle des drogues.

Comme vous le savez, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a dénoncé, en 2011, la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, puis entrepris d'y adhérer à nouveau avec une réserve concernant certaines formes d'usage non médical de la feuille de coca.

La décision quant à la façon de procéder revient désormais aux États parties à la Convention.

Dépositaire des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, l'OICS appelle, dans son Rapport annuel, à préserver l'intégrité des conventions et le régime international de contrôle des drogues lui-même.

Si les États parties se mettaient à utiliser un mécanisme de dénonciation et de réadhesion assorti de réserves pour contourner l'application des traités, cela pourrait compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime international de contrôle des drogues.

L'OICS a dépêché, en décembre 2011, une mission de haut niveau en Bolivie pour étudier la question avec le Gouvernement, et mène avec les autorités un dialogue permanent.

Monsieur le Président,

Chaque année, l'OICS met en évidence un problème spécifique dans un chapitre thématique de son Rapport annuel. Le Rapport de cette année met l'accent sur les rapports qui existent entre la cohésion sociale et les drogues illicites. Dans certaines communautés, l'abus de stupéfiants et la criminalité liée aux drogues sont aujourd'hui plus courants du fait d'un cercle vicieux de problèmes sociaux. L'abus de drogues peut être l'un des symptômes d'une fracture sociale.

La cohésion sociale peut être affectée par un large éventail et une grande combinaison de facteurs tels que l'injustice sociale, la distribution inégale des terres en zones rurales, le déracinement des populations, l'urbanisation rapide, un affaiblissement de l'état de droit, la corruption et la présence d'une économie mafieuse de la drogue.

Il n'y a pas que les membres de ces communautés marginalisées qui risquent de devenir victimes des drogues illicites, de leur trafic et de leur abus; il y a également la société en général.

Le chapitre premier de notre rapport présente des recommandations à cet égard, dans les domaines suivants: prévention de l'abus de drogues, traitement et réadaptation; police de proximité; réadaptation sociale; et promotion de modèles positifs.

Rétablir la cohésion sociale dans les communautés marginalisées confrontées à des problèmes de drogue est un défi majeur pour toutes les parties concernées: gouvernements, organisations locales, société civile, individus et secteur privé. Quelle que soit la difficulté qu'il peut y avoir à rétablir la cohésion sociale, cela est essentiel pour la santé à long terme et la viabilité de ces communautés et de la société dans son ensemble. Je recommande donc à tous de lire le chapitre premier du Rapport annuel et nos recommandations.

Monsieur le Président,

Le deuxième chapitre du Rapport annuel examine le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, examine l'application des conventions et rend compte du dialogue permanent que nous menons avec les gouvernements pour gérer le système d'évaluations et de prévisions des besoins licites et le système de relevés statistiques.

Cela nous donne un aperçu unique des subtilités du contrôle national et international des drogues. Notre mission commune, à cet égard, est de promouvoir la mise à disposition licite de médicaments pour le traitement de la douleur et d'autres maux. Les missions que l'OICS mène dans les pays sont fondamentales pour dialoguer avec les gouvernements et apprécier la situation du contrôle des drogues et les mesures adoptées dans chaque pays. Cela permet à l'OICS de donner aux gouvernements des recommandations constructives et spécifiques. De novembre 2010 à octobre 2011, période que couvre le Rapport annuel, l'OICS a effectué, au Costa Rica, au Danemark, en El Salvador, aux États-Unis d'Amérique, en Inde, au Mexique, au Myanmar, en

République tchèque, en Serbie et au Zimbabwe, des missions brièvement résumées dans ce même document.

L'OICS a, par le passé, mené jusqu'à 20 missions par an, mais les contraintes budgétaires auxquelles l'ONU est confrontée et la lenteur de réponse de certains gouvernements ont freiné cette activité. Je saisis cette occasion pour appeler les délégations à appuyer l'action que nous menons en finançant de manière adéquate et suffisante, dans les divers organes et comités de l'ONU, nos propositions budgétaires afin de permettre à l'OICS de continuer à mener à bien son travail

Le Rapport annuel présente les résultats de l'évaluation que nous avons faite de la mise en œuvre des recommandations formulées suite aux missions effectuées de 2005 à 2008. Nous remercions les gouvernements visités de leur coopération ayant permis à l'OICS de rencontrer les différents intervenants actifs dans le contrôle national des drogues et pour les actions qu'ils ont ensuite menées pour appliquer nos recommandations.

Nous nous attachons également à maintenir un dialogue constructif avec la société civile. Un grand nombre d'ONG font, au niveau local, un excellent travail de prévention et de traitement de l'abus de drogues, et de promotion de l'accès aux médicaments, notamment aux soins palliatifs, ce pour quoi elles méritent d'être applaudies.

L'OICS s'efforce de rencontrer des représentants d'ONG dans tous les pays que nous visitons de telle façon à avoir de longs échanges de vue avec la société civile afin de mieux identifier les difficultés rencontrées dans les politiques de prévention de l'usage de drogues et de traitement des toxicomanes.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, l'OICS a invoqué, en 2000, l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. Nous menons actuellement des consultations avec le Gouvernement afghan et une délégation de haut niveau du Gouvernement a participé à la cent troisième session de l'OICS, tenue en février dernier.

La situation demeure préoccupante en Afghanistan: les progrès accomplis pour réduire la culture illicite de pavot à opium restent lents et fragiles; le pays est actuellement le plus gros producteur de résine de cannabis au monde; la consommation de drogues continue d'augmenter, et l'usage d'opiacés est parmi les plus élevés au monde. Le Gouvernement afghan est chargé en première instance d'appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues sur son territoire. L'OICS prie le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin qu'une amélioration durable soit obtenue concernant le problème de drogue, en particulier, la culture illicite de pavot à opium et de cannabis dans le pays. L'OICS s'attend à ce que les moyens accrus dont disposent la Police nationale afghane et la brigade antistupéfiants aient à cet égard un impact plus important que ces dernières années. Lors de la Conférence ministérielle du Pacte de Paris tenue à Vienne ce printemps, nous avons noté la détermination affichée par le Gouvernement afghan en vue d'enrayer le flux illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan et nous souhaiterions être convaincus que ces efforts seront maintenus, et surtout, seront suivis d'effets. Nous notons également l'engagement majeur pris par la communauté internationale à la conférence récemment organisée par le Japon et engageons le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux à continuer d'accorder une attention essentielle aux questions liées au contrôle des drogues et à la lutte contre la corruption. Car, en l'absence de progrès dans ce domaine, la reconstruction et le développement resteront fragiles, sinon impossibles.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Sur un plan plus technique, l'OICS s'emploie, avec les gouvernements, à faciliter le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes et à assurer, avant tout, leur disponibilité à des fins sanitaires, médicales et scientifiques, et ce, dans le cadre du système de prévisions, d'évaluations et de statistiques mis en place par les 3 Conventions des NU dont nous sommes chargés de veiller à la bonne application.

En ce qui concerne les produits chimiques précurseurs, nous procédons au contrôle des transactions internationales afin de prévenir leur détournement des circuits commerciaux licites vers la fabrication de drogues illicites. .

Nous constatons que d'importantes différences subsistent dans les niveaux d'usage licite de certains médicaments stupéfiants ou psychotropes. Dans certains pays et régions, l'usage est très limité, tandis que dans d'autres, la surconsommation constitue déjà un grave problème sanitaire ou est sur le point de le devenir.

En 2010, par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, pays comptant 5 % de la population mondiale, la consommation de morphine représente 55 % de la consommation mondiale, la consommation globale d'oxycodone représente 80 % et la consommation de fentanyl 37 % de la consommation licite globale.

A l'opposé, environ 80 pourcent de la population mondiale a un accès très limité aux opioïdes à usage médical, nécessaires pour soulager la douleur des patients. En même temps, l'abus de médicaments de prescription, qui incluent les analgésiques tel que l'oxycodone, est devenu le problème d'accoutumance aux drogues le plus préoccupant aux Etats-Unis d'Amérique. Ce même phénomène étant en augmentation dans de nombreux autres pays.

D'après les données dont nous disposons sur l'offre et la demande mondiales, les quantités de matières premières opiacées disponibles dans le monde sont largement suffisantes pour couvrir les besoins médicaux, et il en va de même pour les capacités de fabrication à l'échelle mondiale.

L'OICS appelle l'attention de la communauté internationale sur cette question dans le supplément à son Rapport annuel pour 2010, et l'invite à continuer de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce supplément ainsi que dans la résolution 54/6 que la Commission des stupéfiants a adoptée l'année passée en vue d'assurer la disponibilité de ce type de médicaments dans tous les pays..

Dans une enquête menée par l'OICS concernant les obstacles à la disponibilité des opioïdes pour les besoins médicaux, la majorité des Gouvernements a indiqué un obstacle lié à une question d'attitude et de connaissances, notamment les préoccupations liées à la toxicomanie parmi les professionnels de santé et les patients, ainsi que la formation insuffisante des professionnels de santé comme étant les facteurs principaux qui contribuent à une sous utilisation des opioïdes.

Des lois trop restrictives ainsi que des réglementations contraignantes sont également souvent perçues comme des facteurs importants limitant la disponibilité des substances antidouleurs placées sous contrôle international. Pour améliorer l'offre de ces substances à des fins médicales, il faut tout d'abord évaluer de manière précise les besoins nationaux.

À cette fin, l'OICS, en association avec l'Organisation mondiale de la Santé, a publié en mars 2012 un guide sur le calcul de l'évaluation des besoins par les autorités nationales. Ce guide

a été diffusé à tous les gouvernements et est accessible sur le site Web de l'OICS. Je vous prie avec insistance de le consulter et de rappeler son utilité aux autorités compétentes de votre pays.

Monsieur le Président, Excellences,

Le contrôle international des drogues a permis en premier lieu de prévenir grandement le détournement de substances placées sous contrôle provenant du commerce international. Néanmoins, l'OICS s'inquiète de ce que le détournement de certaines substances psychotropes, souvent sous forme de préparations pharmaceutiques, depuis les circuits de distribution domestiques soit devenu une des principales sources d'approvisionnement des marchés illicites. Si le système international de contrôle de ces médicaments ou de ces précurseurs semble fonctionner, il reste essentiel que chaque pays exerce un contrôle efficace à l'intérieur de ses frontières pour prévenir les détournements vers le trafic illicite international. L'OICS s'emploie, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à mettre au point un système électronique d'autorisation des importations et des exportations. Ce système faciliterait le commerce licite de substances placées sous contrôle international tout en prévenant les détournements et permettrait d'échanger en toute sécurité, par voie électronique, des autorisations d'importation et d'exportation entre les pays.

Il permettrait également d'accélérer le travail des autorités nationales et de réduire le risque de falsification des autorisations papier.

Fait important, il permettrait d'accroître la disponibilité de substances placées sous contrôle à des fins scientifiques et médicales. Cette initiative a été saluée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 55/6, qui a invité les États Membres et autres donateurs à verser des contributions extrabudgétaires en vue de rendre ce système exploitable et applicable partout. Je vous invite tous à examiner cette question. Les techniques nouvelles peuvent faciliter le contrôle des drogues, mais peuvent aussi être utilisées à mauvais escient. Sur Internet, des pharmacies illégales continuent de vendre des substances placées sous contrôle international, faisant de plus en plus souvent de la publicité sur les sites de réseaux sociaux.

Ces pharmacies illégales présentent des risques sanitaires importants, les substances achetées pouvant être des contrefaçons ou des produits de mauvaise qualité. Vendues sans surveillance médicale, de surcroît, ces substances peuvent faire l'objet d'un usage abusif. L'OICS a instamment prié les gouvernements et le secteur privé de continuer à combattre les pharmacies illégales qui opèrent sur Internet, de sensibiliser le public aux risques liés à l'achat de médicaments auprès de ces pharmacies, et de nous informer des mesures prises à cet égard.

Monsieur le Président, Excellences,

Nos rapports annuels mettent en avant les progrès accomplis dans le domaine du contrôle des drogues ainsi que les points faibles du régime de contrôle.

Pour notre analyse, nous nous sommes appuyés sur les informations détaillées fournies par les gouvernements et sur celles qui figuraient dans les rapports des organisations régionales et internationales.

La situation mondiale, en matière de drogues, est complexe et pluridimensionnelle. [Toutefois, une chose est claire: même si de nombreux progrès ont été accomplis ces cent dernières années en matière de contrôle des drogues, il reste beaucoup à faire]. Permettez-moi de donner un bref aperçu des problèmes rencontrés:

Actuellement, 60 % des saisies mondiales de cocaïne sont réalisées en Amérique du Sud, tandis que les États-Unis restent le premier marché de cocaïne dans le monde.

Les trafiquants de drogues d'Amérique centrale et des Caraïbes continuent de faire peser une lourde menace sur la sécurité de la région. Le trafic de cocaïne par l'Afrique de l'Ouest a une incidence sur la santé publique de la région, du fait que la consommation de cocaïne augmente dans certains des pays touchés.

Les itinéraires du trafic de la cocaïne à destination de l'Europe se sont diversifiés et le trafic de cette drogue vers l'Afrique du Nord, l'Europe du Sud-est et de l'Europe orientale a augmenté.

Le trafic de cocaïne à destination de l'Australie constitue également une source de préoccupation croissante.

En Asie de l'Ouest, le trafic et la consommation de stimulants de type amphétamine et de cocaïne sont en hausse; et la production illicite de pavot à opium a augmenté de 60 % entre 2010 et 2011. La culture illicite du pavot à opium et la production d'opium continuent de croître en Asie de l'Est et du Sud-est.

Un nouveau fléau est l'abus de médicaments sur ordonnance, qui constitue un problème croissant en Amérique du Nord et en Asie du Sud.

Monsieur le Président, Excellences,

Le contrôle des drogues doit comprendre des efforts de réduction à la fois de l'offre et de la demande.

La prévention primaire, le traitement et la réadaptation des toxicomanes sont essentiels pour réduire la demande.

Le public a le droit d'être protégé contre l'usage abusif de drogues et la dépendance et, dans ce contexte, je note que les drogues de synthèse de plus en plus nombreuses et les formes nouvelles et plus dangereuses de cannabis constituent une menace soulignée par de nombreux gouvernements.

Une éventuelle légalisation ne permettrait pas de résoudre les causes et les symptômes du problème. L'OICS consacrait déjà une section de son rapport annuel à ce sujet en 1992. Ce que nous mentionnions à ce moment-là reste tout autant valable aujourd'hui.

Alors et maintenant, l'OICS souligne que la légalisation ne réglera pas le problème, elle ne fera que réduire à néant les campagnes de prévention, et donc exacerber la consommation de drogues nouvelles et la violence. La criminalité et les marchés noirs ciblant les jeunes nouveaux consommateurs potentiels.

En outre, la légalisation serait contraire aux traités auxquels vous avez tous adhéré. Dans ce contexte, je vous prie instamment d'étudier sincèrement la qualité de vos politiques nationales de prévention.

Avant tout, pour répondre au problème de la drogue, il faut que les États redoublent d'efforts pour réduire la demande.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Autre élément sur lequel notre rapport attire votre attention : Le contrôle des produits précurseurs, qui est un élément central de la réduction de l'offre. Les précurseurs sont ces produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 est, à cet égard, un outil essentiel.

Notre rapport sur les précurseurs comprend un nouveau chapitre thématique qui passe en revue le contrôle international des précurseurs au cours des vingt dernières années. Pour prévenir le détournement de ces substances, il faut que les gouvernements utilisent de manière active et soutenue le système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN-Online), mis au point par l'OICS.

En 2011, la coopération internationale a permis d'effectuer plus de 250 saisies de substances chimiques placées sous contrôle, ce qui représente plus de 240 tonnes et des milliers de litres de substances qui auraient, autrement, été utilisées pour fabriquer des millions de doses de drogues.

Il est aujourd'hui plus difficile, pour les trafiquants, de détourner des précurseurs du commerce international, ce qui est une excellente nouvelle.

Toutefois, les détournements depuis les circuits internes, nationaux, ainsi que le recours, en remplacement des précurseurs, à des substances qui ne sont pas placées sous contrôle, sont maintenant la principale source des précurseurs utilisés pour la production illicite de drogues.

Pour lutter contre ce phénomène, il faut que les États continuent de surveiller le commerce et le détournement de précurseurs sur leur territoire et les nouvelles méthodes de fabrication.

Le contrôle des précurseurs est un élément essentiel de la lutte contre la production d'héroïne en Afghanistan. L'OICS invite le Gouvernement afghan et la communauté internationale à prendre les mesures voulues pour faire appliquer la résolution 1817 du Conseil de sécurité (2008).

Le renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des informations sur les saisies de précurseurs est crucial pour détecter et intercepter les produits chimiques qui font l'objet d'un trafic.

Les mécanismes mis en place dans le cadre du Projet "Cohesion", coordonné par l'OICS, offrent la plate-forme nécessaire pour mettre en commun ce type d'informations et devraient être utilisés par les gouvernements et les organismes internationaux en Afghanistan et dans la région.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les gouvernements, la communauté internationale et la société civile ont beaucoup de travail devant eux. Nous avons tous mis en place un cadre global d'action – le régime international de contrôle des drogues, qui repose sur les trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues.

Les résultats des cent dernières années de contrôle mondial des drogues montrent ce que la volonté politique et la coopération internationale permettent d'obtenir. Un siècle de contrôle international des drogues a prouvé l'importance de régimes nationaux de contrôle des drogues qui fonctionnent bien, articulés autour d'organes de réglementation efficaces.

Ces administrations nationales doivent assurer, au jour le jour, la disponibilité des médicaments et prévenir le détournement de substances placées sous contrôle international.

Souvent sous-financés ou insuffisamment formés, les organes nationaux de réglementation forment cependant le socle national des activités internationales de contrôle des drogues.

Lors du débat thématique de l'Assemblée générale consacré, le 26 juin, à la menace que les drogues et la criminalité constituent pour le développement, j'ai souligné la nécessité ESSENTIELLE de renforcer les capacités des autorités nationales chargées du contrôle des médicaments et des précurseurs.

De la même façon, je voudrais aujourd'hui souligner la nécessité de soutenir les efforts de ces pays qui cherchent à contrôler plus efficacement leurs besoins, leurs consommations, leur production, leurs importations, des substances visées par les Conventions des Nations Unies..

Et, en particulier, je voudrais appeler les pays donateurs, à appuyer cette action promue par l'OICS et l'UNODC.

Il faut que tous les gouvernements veillent à ce que ces administrations nationales de promotion de la santé publique disposent de capacités et de moyens suffisants.

Mr Le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai mis en relief, pour vous aujourd'hui, quelques-unes des questions que soulèvent les rapports annuels de l'OICS. Permettez-moi de vous renvoyer, pour l'ensemble de nos rapports et guides, au site Web de l'OICS (www.incb.org).

Pour terminer, je remercie les gouvernements pour leur aide, qui nous permet de nous acquitter de notre mandat en vue de l'application des traités, et je les félicite pour l'action qu'ils

mènent dans le domaine du contrôle des drogues tout en les encourageant de faire encore un peu mieux.

Alors que nous abordons un nouveau siècle de contrôle international des drogues, puisque celui-ci avait commencé en 1912, l'OICS invite les États à redoubler d'efforts pour s'attaquer à ce problème, tant en interne qu'au plan mondial, conformément aux conventions internationales et dans un esprit de responsabilité partagée, éléments qui forment le cœur du régime international de contrôle des drogues.

Je vous remercie de votre attention.